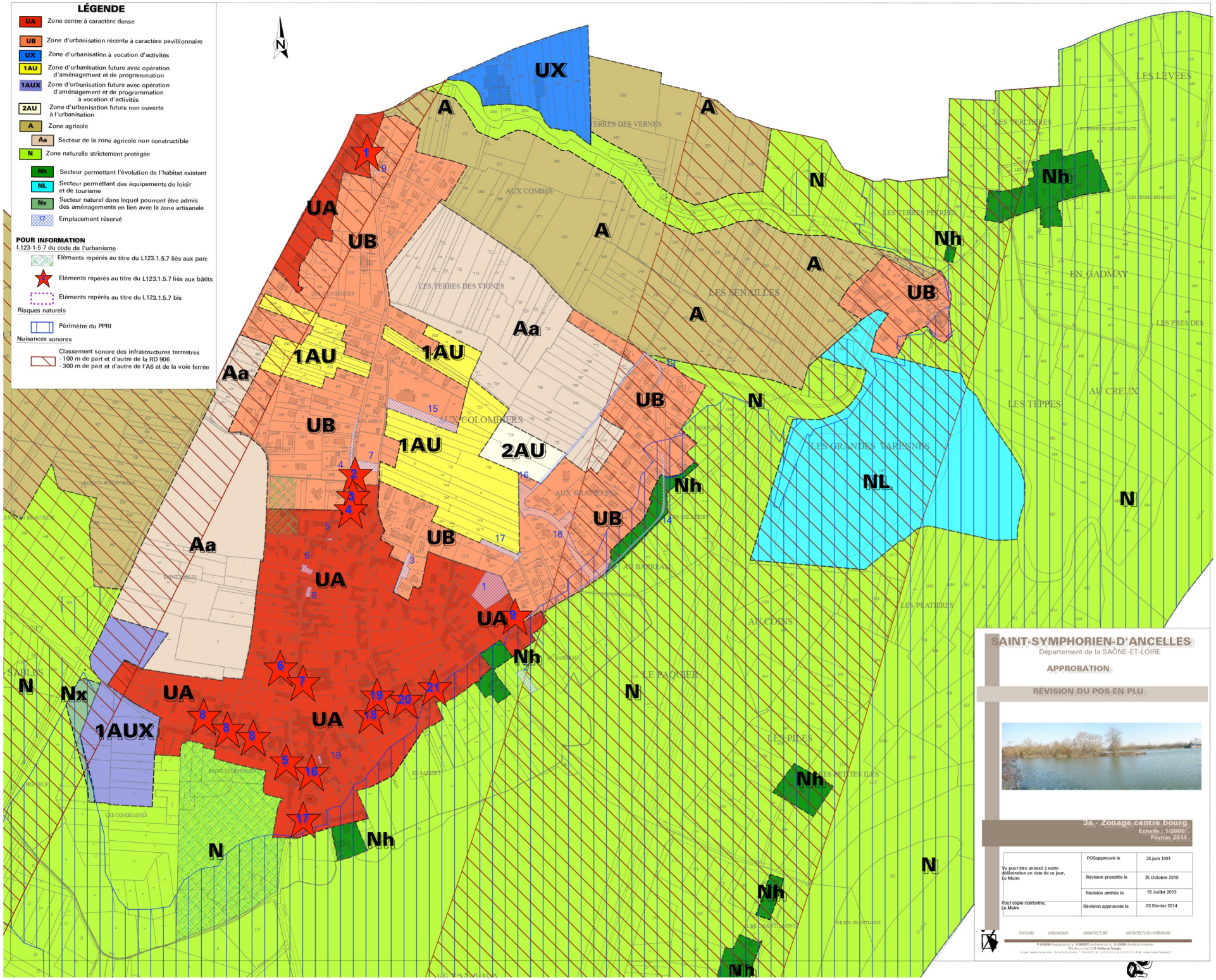
LÉGENDE
UA Zone centre à caractère dense
UB Zone d'urbanisation récente à caractère pavillionnaire
UX Zone d'urbanisation à vocation d'activités
1AU Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation
1AUX Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation à vocation d'activités
2AU Zone d'urbanisation future non ouverte à l'urbanisation
A Zone agricole
Aa Secteur de la zone agricole non constructible
N Zone naturelle strictement protégée
Nh Secteur permettant l'évolution de l'habitat existant
NL Secteur permettant des équipements de loisir et de tourisme
Nx Secteur naturel dans lequel pourront être admis des aménagements en lien avec la zone artisanale
Emplacement réservé
POUR INFORMATION
L123-1-5 7 du code de l'urbanisme
Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux parc
Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux bâtits
Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 bis
Risques naturels
Périmètre du PPRI
Nuisances sonores
Classement sonore des infrastructures terrestres
- 100 m de part et d'autre de la RD 906
- 300 m de part et d'autre de l'A6 et de la voie ferrée
N
UX
A
UA
UB
1AU
Aa
2AU
NL
Nh
Nx
1AUX
LES TERRES DES VERNES
AUX COMBES
LES TERRES DES VIGNES
LES SENAILLES
LES TERRES PETREES
LES LEVEES
EN GADMAY
LES PRES DES
AU CREUX
LES TEPPES
LES GRANDES VARENNES
AUX COLOMBIERS
AUX GRANIERES
AU BARREAU
LE PAQUIER
AU COINS
LES PLATIERES
LES PILES
LES PETITES ILES
LES CONDEMNES
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES
Département de la SAÔNE-ET-LOIRE
APPROBATION
RÉVISION DU POS EN PLU
3a - Zonage centre bourg
Echelle : 1/2000
Février 2014
POSapprouvé le 25 juin 1991
Révision prescrite le 25 Octobre 2010
Révision arrêtée le 15 Juillet 2013
Révision approuvée le 03 Février 2014
Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire
Pour copie conforme, Le Maire
PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTÉRIEURE